



Le syndicat constructif

Cher(e)s collègues,

Vous recevez avec plus de 2 mois de retard notre bulletin d'information n°30 de septembre 2006.

Ce décalage est dû à une action en référé intentée à notre encontre par la nouvelle direction de Manpower, demandant l'interdiction de distribuer ce bulletin en l'état sous prétexte qu'il était diffamatoire.

Aujourd'hui, le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Paris vient de débouter la direction de Manpower France dans sa demande.

« ... Par ces motifs...condamnons la société Manpower France aux dépens ainsi qu'à verser au syndicat SNTT-CFTC la somme de 3000 euros au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile »

Pour ceux qui connaissent nos actions depuis la création de notre syndicat, la communication aux salarié(e)s de MANPOWER a toujours été pour vos représentants CFTC une action prioritaire ; elle a toujours été faite dans le respect de tous, sans injure ni diffamation.

En dévoilant les raisons officielles du licenciement de M. LEMONNIER et le montant de ses indemnités, nous n'avons fait que notre travail d'élus indépendants et intègres.

Nous avons estimé que les faits étaient suffisamment importants pour être portés à la connaissance de tous les collaborateurs permanents de l'entreprise; à eux ensuite de se faire leur propre opinion.

F Dans le même temps, M. Jean-Pierre LEMONNIER ex-président de Manpower France nous laissait un message sur notre site internet : <http://cftc.manpower.free.fr> pour s'exprimer sur les raisons de son licenciement.

Le message que vous pourrez y lire, est étonnant à plus d'un titre. Le premier étant qu'il est inhabituel de voir un dirigeant d'entreprise tout juste licencié venir s'exprimer sur le site Internet d'une organisation syndicale !

Bien évidemment, nous nous sommes interrogés sur l'authenticité de son auteur et avons décidé de surseoir à sa diffusion jusqu'à son identification certaine, ce qui est chose faite aujourd'hui.

Ce n'est probablement pas un hasard si, au-delà des divergences qui ont pu nous opposer sur certains dossiers, M. Jean-Pierre LEMONNIER, a choisi de s'exprimer sur notre site; et c'est donc dans le même souci d'honnêteté et de transparence que celui qui accompagne l'ensemble de nos actions, que la CFTC a décidé de diffuser ce message, permettant à son auteur de faire connaître sa version des faits qui lui sont reprochés.

Néanmoins, nous entendons toujours faire la lumière sur les conditions particulières dans lesquelles Manpower France a été gérée au cours de la présidence de M. LEMONNIER, et sur lesquelles il reste légitime de s'interroger.

Vos élu(e)s CFTC.

Section syndicale CFTC-MANPOWER 13 rue Dautancourt 75017 PARIS

Téléphone : 01.42.29.14.93 Fax : 01.42.29.14.97

courriel : cftc-manpower@wanadoo.fr

Site internet : <http://cftc.manpower.free.fr>